

# *Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 25 juin 2015 Mairie de Joué l'Abbé*

Date de convocation : le 17 juin 2015

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 17 juin 2015

nombre de membres présents : 13

*L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-cinq juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le mercredi dix-sept juin deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

*Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, FLOQUART Sandrine, POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, MEGY Karl, MEGY Karl, IMBERT Philippe, LAINÉ Magali,  
Etaient excusés : ROUVET Laurent qui a donné pouvoir à Madame FLOQUART Sandrine, POURCEAU Jean-Marie qui a donné pouvoir à Monsieur IMBERT Philippe.*

*Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick.*

## **D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 30 mars 2015, la commune a sollicité une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour l'opération « MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE ALIMENTAIRE LOCAL » dans le cadre des travaux de réfection de la toiture.

Par notification du 20 mai 2015, Madame la Préfète nous a informé que notre dossier ne pouvait pas être éligible à la DETR 2015 dans la mesure où notre commune ne dispose pas de la compétence pour réaliser les travaux, celle-ci étant dévolue à la communauté de communes des portes du maine dans la cadre de ses compétences figurant à l'article 8 « développement économique » et plus particulièrement sauvegarde et développement du commerce local et de l'artisanat, soit par création ou par extension ».

Le 8 juin 2015 le Maire a adressé le courrier suivant à Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes du Maine suivant :

*« La commune est propriétaire des murs de son dernier commerce local, ce qui jusqu'à présent a permis de le sauvegarder.*

*Nous sommes contraints de refaire la couverture qui est en très mauvais état, avec des infiltrations d'eau importantes. Les travaux sont estimés à 30000€.*

*Nous avons sollicité la DETR sur ce projet mais les services de la Préfecture viennent de nous informer que nous ne pouvons être éligibles car la compétence « sauvegarde du dernier commerce » appartient à la communauté de communes.*

*Lors du mandat précédent nous avons constaté la difficulté pour notre EPCI d'assumer cette compétence et même évoqué l'idée de la sortir de ses statuts.*

*Nous sommes donc confrontés à cette situation paradoxale: la communauté de communes possède une compétence difficile à mettre en œuvre et la commune qui souhaite maintenir ce commerce ne peut trouver les financements nécessaires.*

*Je vous demande donc Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers Communautaires de bien vouloir réfléchir à cette situation.*

*Un retrait de cette compétence des statuts de la Communauté de Communes permettrait à notre commune de représenter ce dossier en 2016...en espérant que l'enveloppe DETR existe encore. »*

Le 17 juin 2015 Monsieur le Maire également adressé à Madame la Préfète le courrier suivant :

*« Notre commune est propriétaire des murs du dernier commerce local, ce qui jusqu'à présent a permis de le sauvegarder.*

*Nous sommes contraints de refaire la couverture qui est en très mauvais état, avec des infiltrations d'eau importantes. Les travaux sont estimés à 30 000 €.*

*Nous avons sollicité la DETR sur ce projet mais vos services viennent de nous informer que nous ne pouvions être éligibles car la compétence « sauvegarde du commerce local » appartient à la communauté de communes.*

*Lors du mandat précédent nous avons constaté la difficulté pour notre EPCI d'assumer cette compétence et même évoqué l'idée de la sortir de ses statuts.*

*Nous sommes donc confrontés à cette situation paradoxale: la communauté de communes possède une compétence difficile à mettre en œuvre et la commune qui souhaite maintenir ce commerce ne peut trouver les financements nécessaires.*

*J'ai adressé un courrier à Monsieur Le président de La Communauté de Communes des Portes du Maine et aux Conseillers Communautaires les informant de cette situation.*

*Il est nécessaire que cette compétence soit rendue aux communes, c'est le sens de ce courrier. Cela nous permettrait de compléter notre projet et de le représenter en 2016.*

*Je tenais à porter à votre connaissance nos difficultés et vous remercie de votre attention.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Préfète, l'expression de mes sentiments les plus respectueux. »*

## **Création CLIS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'assemblée délibérante du 29 mai dernier la création d'une classe CLIS était inscrite pour la rentrée 2015-2016 au sein du Groupe scolaire Jacqueline DUHEME. Faisant suite à la consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale qui s'était réuni le 10 avril 2015 et du Comité Technique Spécial Départemental du 3 avril 2015, Monsieur Jacky CRÉPIN a décidé l'ouverture d'une classe d'intégration Scolaire (CLIS) au sein de l'Ecole Jacqueline DUHEME.

Une réunion avec l'Inspectrice de circonscription s'est tenue le 5 Juin en présence de l'enseignante spécialisée affectée à cette classe. Questions posées sur le type de handicap des enfants, sur le nombre, présence d'AVS, possibilités de participation aux « TAP ». Réponses apportées par l'Inspectrice en ce qui concerne le type du handicap, il s'agit d'enfants ayant des difficultés à des degrés divers, le nombre d'enfants accueillis ne peut dépasser 12, 1 AVS sera nommé, certains enfants peuvent être accompagnés d'1 AVS particulier, certains enfants pourraient participer au « TAP » (décision incombant aux spécialistes).

De l'avis de tous les acteurs, la présence de cette CLIS doit être considérée comme une valeur ajoutée à l'école. De plus alors que dans notre secteur, l'existence du RASED est menacée, la présence de cette CLIS peut laisser espérer son maintien. De plus des professionnels de l'enfance et du handicap vont être amenés à intervenir au sein de l'école. Des échanges auront lieu.

La présence de cette CLIS peut susciter de l'inquiétude chez certains parents, il faudra être vigilant et rassurant.

Matériellement l'arrivée de cette CLIS va entraîner une réorganisation. Cette classe, pour jouer son rôle d'insertion devra se trouver à l'intérieur même de l'école.

Le choix s'est porté sur la salle servant de bibliothèque qui réunit tous les critères permettant une bonne intégration (Situation dans l'école, superficie, équipements, issues vers l'extérieur.....).

Cela oblige au transfert de la bibliothèque vers l'ancienne mairie et nécessite la remise en état de l'ancienne salle du conseil cout estimé à 13319.72€ TTC

Pour le fonctionnement, une participation financière sera demandée aux communes d'origines des enfants accueillis.

## Exploitation la Hollanderie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame DULUARD Emilien et Léonie, domiciliés à la Gaumerie 72380 JOUE L'ABBE, nous ont adressé un courrier le 8 juin dernier pour nous informer de leur installation le 1<sup>er</sup> mai 2016 à La Hollanderie, en remplacement de Monsieur GUYET Yves qui fait valoir ses droits à la retraite le 30 avril 2016.

Ils nous demandent d'accepter de compléter la promesse de location de la parcelle communale ZD 67 pour une contenance de 1ha 87ca 98a, au lieudit « La Fabrique », actuellement exploitée par Monsieur GUYET.

La commune doit également remplir un imprimé « Attestation de propriété » qui sera à joindre à la demande d'autorisation d'exploiter de la DDT de la Sarthe.

Lors de l'établissement du PLU, la commune pouvait requalifier cette parcelle à vocation agricole en parcelle constructible. La volonté du conseil étant de préserver les zones vouées à l'agriculture, le classement de cette parcelle a été maintenu. De ce fait il apparait logique d'accepter la demande des enfants DULUARD et de satisfaire à leur demande en remplissant les documents administratifs remis en commune (DDT de la Sarthe).

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

***Le Conseil Municipal décide de valider et de remplir l'ensemble des documents permettant à Monsieur DULUARD Emilien et Madame DULARD Léonie, La Gaumerie 72380 JOUE L'ABBE, de reprendre l'exploitant de La Hollanderie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.***

## Etude des devis

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer sur les nouvelles dépenses 2015 :

a) Entretien salle des sports :

La commune devra assurer un nettoyage régulier. Françoise THUARD a été chargée par le Maire, en raison de ses compétences, de demander des devis auprès de prestataires mais aussi pour l'acquisition d'une auto laveuse et d'une mono brosse adaptée.

Coûts et choix d'un prestataire ou achat de matériel ?

2 prestataires retenus : ATEST PROPRETE et OUEST NETTOYAGE :

Comparatif sur une année : 4093.12 € et 8400.00 €

Achat : Groupe Pierre Le Goff : Auto laveuse : 6408 € (40% de réduction) garantie 2 ans + formation : Mono brosse : 1830 €.

Comparatif : si achat, amortissement en 2 ans si prestations ATEST PROPLETE et 1 an si OUEST NETTOYAGE.

Avantages de l'achat : matériel utilisable dans d'autres locaux de la commune (salle polyvalente, école, Restaurant scolaire, périsco...). Disponible à tout moment et surtout matériel adapté aux surfaces à traiter.

A prendre en compte avant décision, la réponse tardive mais positive de la Com-Com de prêter son auto laveuse.

Inconvénients : transport de la machine, disponibilité à connaître (réservation à prévoir), compatibilité avec les surfaces à traiter.

Remarques :

- Le matériel serait amorti en une année en prenant le prestataire le plus cher, en 2 années en prenant le moins-disant.  
Se pose donc la question pour la Commune de choisir la formule la plus intéressante en fonction des possibilités financières. Cet investissement n'étant pas inscrit au budget.
- Il faut également prendre en considération la réponse de la Communauté de Communes des Portes du Maine que nous venons de recevoir.

Avant de prendre une décision il est nécessaire d'étudier également les autres devis pour travaux urgents.

***Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions,***

***Le Conseil Municipal***

- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise Groupe Pierre Le Goff pour l'achat de l'auto laveuse pour un montant de 6408.00 euros TTC garantie deux années avec formation du personnel utilisateur,***
- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise Groupe Pierre Le Goff pour l'achat de la mono-brosse pour un montant de 1830.00 euros TTC,***
- ***de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.***

L'idée de demander aux deux communes de La Guierche et Souillé de participer à l'achat de l'auto laveuse et de la mono brosse ayant été émise, un certain nombre de réponses ont été apportées.

- Compte-tenu de l'origine des utilisateurs il serait plus logique que la communauté de communes participe à cet investissement mais nous connaissons la position de cette dernière.
- Les maires et adjoints et les présidents des syndicats de la polarité se réunissent régulièrement pour réfléchir à une mutualisation plus efficace, une utilisation de nos complémentarités, à la réalisation d'économies par des groupements de commandes etc. ... Demander actuellement à nos voisins directs de financer nos investissements serait une erreur stratégique et par conséquent contre-productive. Il est nécessaire d'attendre que les bases concrètes de cette mutualisation soient créées avant d'envisager une telle démarche.
- Nous réalisons cet achat parce que le budget le permet et que Compte-tenu du nombre de nos infrastructures, la fréquence d'utilisation de ce matériel sera conséquente. Notre personnel sera formé à cette utilisation.

- Enfin les devis demandés à des prestataires montrent, comme déjà dit, que ce matériel sera amorti en deux ans.

b) Autres devis :

### -1- Réfection des couloirs de l'école

Deux devis sont proposés et étudiés, l'entreprise DUPIN Philippe pour 5032.52 € et l'entreprise GASTINEAU Laurent pour 5706.00 €

Après analyse des deux devis, Monsieur Choplin Pascal, maire-adjoint préconise le choix de l'entreprise DUPIN

***Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention,  
Le Conseil Municipal***

- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise DUPIN Philippe pour la réfection des couloirs du groupe scolaire Jacqueline Duhême, pour un montant de 5032.52 euros TTC***
- ***de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.***
- 

### -2- Ancien logement de fonction

Deux devis ont été adressés à la Mairie pour la réfection de la pièce en RDC de l'ancien logement de fonction.

- Menuiseries-huisseries            YZEUX Gilles 4199.15€  
   ANTOINES COULAINES 8715.34 €
- Aménagement locaux            YZEUX Gilles 5362.66€  
   ANTOINES COULAINES 8060.47 €
- Sanitaire plomberie            CHED'HOMME 1291.20 €
- Electricité                            CHED'HOMME 3170.40 €

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal***

- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise YZEUX Gilles pour les menuiseries – huisseries pour un montant de 4199.15 euros TTC,***
- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise YZEUX Gilles pour l'aménagement de locaux pour un montant de 5362.66 euros TTC,***
- ***de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.***

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal***

- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise CHED'HOMME Dominique pour les sanitaires - plomberie pour un montant de 1291.20 euros TTC,***
- ***décide de retenir la proposition de l'Entreprise CHED'HOMME Dominique pour l'électricité pour un montant de 3170.40 euros TTC,***
- ***de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.***

En retenant le moins disant sur chaque poste de travaux et par rapport aux sommes inscrites au budget cela représente un surcoût de 8319.72€

## Participation et subvention

Dans le cadre de la Polarité Joué l'Abbé – La Guierche – Souillé, après plusieurs réunions des élus et des Présidents de Syndicat, Monsieur le Maire propose de participer à des activités offertes à la population des trois communes pour cette année :

- Feu d'artifice du 14 juillet 2015 pour un montant de 300.00 euros
- Bibliothèque de La Guierche pour un montant de 200.00 euros

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*Le Conseil Municipal*

- *décide de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2015 à la commune de La Guierche dans le cadre de l'organisation du Feu d'Artifice du 14 juillet 2015, d'un montant de 300.00 euros,*
- *décide de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2015 à la commune de La Guierche pour la Bibliothèque, d'un montant de 200.00 euros,*
- *de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.*

Conclusion : Si nous voulons réaliser l'ensemble de ces dépenses il nous faut trouver 13069.72 € en recettes.

Nous avons prévus 20000.00 euros en dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement.

Nous avons, par rapport à nos prévisions recettes estimées toujours au plus juste, un produit reçu de + 6759.00 € du FPIC, + 8094.00 € de la dotation forfaitaire, 8960.00 € de la solidarité rurale, + 7355.00 € de la dotation de compensation et +3675.00 € du programme voirie 2013 et 2014. Ce qui fait un global de 34843.00 euros supplémentaires perçus.

Nous pouvons donc réaliser les trois programmes sans prélèvement dans les dépenses imprévues.

## **Comptes rendus des commissions**

### **Commission cadre de vie-patrimoine**

Monsieur Pascal CHOPLIN présente un projet d'achat de tables et chaises pour le foyer de la salle des sports, ainsi que de chaises pour la salle polyvalente suite à la demande de l'Association des « Bébé Joyeux » et le remplacement de petites tables du restaurant scolaire ne répondant plus à la morphologie des enfants.

<b>Leader</b>	page	par 8 unités	chaises et tables HT	chaises et tables TTC
table Vendée 120 X 80 épaisseur plateau 24mm	137	1348	2053,2	2463,84
table polyéthylène 153 X 76	135	555,76	1260,96	<b>1513,15</b>
chaise coque	147	par 40 unités	livraison gratuite	
		705,2		

<b>Ekip collectivités</b>	page	par 4 unités	chaises et tables HT	chaises et tables TTC
---------------------------	------	--------------	----------------------	-----------------------

tables ovales taille 2 (53cm) garantie 2 ans	52	414,16	1143,44	1372,13
chaises 31 cm garantie 2 ans	53	par 32	livraison gratuite	
		729,28		

<b>Discount collectivités</b>	page	par 4 unités	chaises et tables HT	chaises et tables TTC
tables ovales taille 2 (53cm) garantie 2 ans	155	412,24	1025,36	1230,43
chaises 31 cm garantie 5 ans	155	par 32	livraison gratuite	
		613,12		

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Le Conseil Municipal**

- *décide de retenir la proposition de l'Entreprise LEADER pour l'équipement de la salle polyvalente pour un montant de 1513.15 euros TTC,*
- *décide de retenir la proposition de l'Entreprise DISCOUNT Collectivités pour le restaurant scolaire pour un montant de 1230.43 euros TTC,*
- *de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.*

### **CHEMINEMENT PIETONNIER :**

**Le mercredi 3 juin :** Visite et prise de photos par David SOUCHU et Pascal CHOPLIN en amont de la réunion avec Eiffage

**Le jeudi 11 juin :** réunion en mairie avec Eiffage présentation des travaux (ballasts, travaux restant à réaliser sur la ligne électrification, pose des traverses, des rails) nous avons exprimé nos interrogations et doléances quant à la réalisation de ce cheminement

**Le mercredi 17 juin :** visite sur le terrain (portion du CD300 au Grand Boisgard) avec Eiffage et des représentants du club nature de la MJC ainsi qu'un représentant d'ACS (à cheval Savigné), la mairie de Savigné n'était pas représentée mais le maire Mr METIVIER suit personnellement ce projet

### **Nos interrogations :**

Comment assurer le cheminement le long de la voie alors que les bâches en prévision des plantations a déjà été implantées ?

Le cheminement est possible entre le grillage et les haies (largeur environ 2m50)

A noter qu'à certains endroits, il n'y aura pas de haies donc l'emprise peut potentiellement être reprise par l'ancien exploitant des terres qui est prioritaire, nous souhaitons nous positionner pour la reprise totale de l'emprise afin de pouvoir adapter plus facilement le cheminement

La portion de chemin allant de la Gaumerie au CD 300 sera réalisée par EIFFAGE en compensation du chemin de la Manchonnerie qui sera rétrocédé à l'exploitant agricole cultivant les terres de chaque côté de ce chemin

Nous avons également évoqué l'état des voies communales empruntées pour les besoins du chantier ; Une réunion a eu lieu le **25 juin** avec Eiffage pour dresser un état des lieux

### **Rencontre avec le F.C. JAG :**

A la demande de Monsieur le Maire, une réunion a été organisée le 15 juin pour faire le point sur les différentes demandes du club au niveau des équipements et sur les problèmes d'utilisation des locaux mis à disposition

Cette réunion était aussi l'occasion de renouer le lien avec le club car nous avons pu constater depuis quelques temps un climat un peu tendu avec quelques membres du bureau qui visiblement n'avaient pas toutes les informations pour juger sereinement de l'engagement de la commune vis-à-vis de leur association

Monsieur le Maire précise que tous les bureaux associatifs lorsqu'ils seront renouvelés seront invités à un « verre de l'amitié » organisé par la Mairie, ce qui permettra aux acteurs associatifs de rencontrer de manière informelle les Elus.

### **Demandes du club :**

#### ***Mettre en place un gazon synthétique pour permettre l'accès au couloir des vestiaires avec de chaussures de foot***

La salle a été conçue pour une utilisation déterminée (accès extérieur aux vestiaires foot par exemple). Nous avons élaboré un règlement intérieur présenté aux présidents et signé par tous. Il n'est pas souhaitable de modifier ces règles de fonctionnement. Il faut par contre autoriser le passage par le couloir aux arbitres de foot

Afin de faciliter l'accès au local de rangement pour les dirigeants sans être obligé de faire le tour par les portes extérieures vestiaires nous proposons de prolonger jusqu'à l'entrée de ce local le tapis existant

#### **Possibilité d'utiliser la salle de sports pour pratiquer le foot en salle**

possibilité seulement pour les tout-petits de faire de l'initiation au sport collectif avec ballons mousse A noter que la commune de Neuville a la même approche concernant le foot en salle.

#### ***Remise en conformité des abris touche***

Devis demandés à 2 fournisseurs. Pas intéressés pour remettre en état l'existant

Nous allons devoir trouver une solution avec recherche d'un matériau qui conviendrait et pose par les agents techniques.

#### ***Clés supplémentaires***

*Non*, car un nombre suffisant a été distribué. Accord pour fournir un badge permettant l'ouverture de la communication avec vestiaires pour les arbitres

### **L'éclairage**



Nous avons refait un historique de ce dossier et donné des détails sur la procédure engagée de consultation d'entreprises du fait du montant estimé des travaux supérieur à 15 000 €, nous avons présenté les différentes étapes de ce projet pour une fin de travaux prévue le 30 septembre.

## **VOIRIE LOGEMENT LGV TERRAIN DE FOOT**

### **Voirie :**

L'entreprise Pigeon de La Ferté Bernard a reçu le courrier de notification et devrait prendre contact rapidement afin d'implanter les travaux voirie 2015.

### **Réhabilitation de l'ancien logement :**

La commune souhaite réhabiliter la 2ème partie de l'ancien logement de fonction/ancienne mairie (1ère partie faite en 2011) au niveau du rez-de-chaussée.

Après consultation des entreprises Ched'homme, Yzeux , Darthavel, Antoine, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de M. YZEUX de Teillé pour les travaux de menuiseries extérieures, intérieures, le placo-plâtre, l'isolation pour un montant de 8 858,13 euros TTC.

Il est également proposé au conseil municipal de retenir l'offre de Monsieur Ched'homme de Joué l'Abbé pour les travaux de plomberie et d'électricité pour un montant de 4 461,60 euros TTC.

Soit un total de travaux pour la commune de 13 319,72 euros TTC.

### **LGV :**

Une réunion a eu lieu jeudi 25 juin avec M. EHANNO du groupe Eiffage pour faire le point sur le terrain de l'état de la chaussée des voies communales n°1 et 6 de 9h00 à 12h30.

Il est convenu par oral que les chaussées ont souffert. M. Ehanno précise qu'il fera un diagnostic sur la longueur totale des VC n°1 et 6.

Pour lever toute ambiguïté, la commune a fait préciser l'ensemble des prestations dues dans le cadre de la réhabilitation des voies communales ainsi que les zones d'interventions.

Monsieur Ehanno a convenu que ces observations porteraient sur l'état de la chaussée, mais également sur l'état de la signalisation verticale et horizontale, l'état des accotements, l'état des fossés, la mise en conformité de la signalisation (de direction, d'obligation...) consécutivement au nouveau tracé routier.

Les voies communales seront purgées aux endroits nécessaires. La commune demande que les enduits soient faits sur la longueur totale de la vc n°1. En effet la commune avait fait faire les enduits avant les travaux de la LGV. Seule la bande d'emprise de la LGV n'avait pas été reprise.

Il a été émis un doute sur la tenue des enduits au nouveau carrefour de la vc n°1 et 6. La giration et les efforts de charge d'engin lourd (camion, tracteur...) ne permettront pas aux enduits de tenir aux ripages des pneumatiques. La commune demande une grave bitume et une bande de roulement en BB 0/10, au moins dans le carrefour.

Il a été observé par Monsieur Ehanno le faïençage de la bande roulement de la nouvelle voie qui mène au lieudit « Les Lameries »

Monsieur Mercier demande que la convention soit respectée, notamment sur les points de départ et fin ainsi que la largeur des bandes cyclables, la largeur de chaussée et d'accotement

### **Éclairage du terrain de foot :**

Le DCE sur la réhabilitation de l'éclairage en consultation jusqu'au 2 juillet a été présenté au conseil municipal. Il est rappelé que la commission d'appel d'offre devra se réunir le 2 juillet au soir afin de procéder à l'ouverture des plis. L'analyse sera remise en mairie le 3 juillet afin de faire parvenir le courrier aux entreprises non retenues aussitôt.

### **Pour information :**

Monsieur Champclou a téléphoné jeudi matin en mairie afin de savoir où en était la décision du conseil municipal sur sa demande d'épandage des déchets de papiers « By-Calcel » de la papeterie du Bourray à Saint Mars la Brière. Monsieur le Maire a rappelé que le dossier avait été envoyé en préfecture pour avis avec accusé de réception l'année dernière, suivi d'un courrier de relance avec accusé de réception. Le dossier envoyé comprenait une copie de l'AFSSA qui émettait un avis défavorable à la mise sur le marché du produit. Le maire reste sur sa position de principe de précaution en attendant une réponse de la préfecture.

### **Commission jeunesse-culture-sport**

Rappel de dates :

2 juin : remise par la Gendarmerie Nationale des Permis internet aux élèves de CM2.

3 juin : élaboration du calendrier des fêtes en présence des Représentants des associations.

5 juin : réunion avec Madame l'Inspectrice pour informations sur la création d'une CLIS.

13 juin: rappel au règlement pour une famille dont l'enfant a reçu 3 avertissements au périscolaire

### **16 juin : réunion du « groupe de suivi des « TAP »**

A la suite de cette réunion et après analyse des réponses apportées au questionnaire remis aux familles, une note d'information a été élaborée et distribuée à ces mêmes familles par l'intermédiaire de l'école (copie de cette note jointe). Un exemplaire est remis à chaque Conseiller Municipal.

<p style="text-align: center;"><b>TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P)</b></p>
---

Sur les 148 enfants présents à la rentrée de septembre 2014 à l'école Jacqueline Duhême, 137 étaient inscrits aux « TAP ». Tout au long de cette année scolaire nous avons accueilli en moyenne 126 enfants par séance, répartis dans les 11 groupes composés en fonction des âges. A l'approche des vacances d'été, et comme nous nous y étions engagés, afin d'établir un bilan de cette première année d'activités, et d'apporter éventuellement des améliorations à ce service, nous vous avons remis un questionnaire de satisfaction.

Sur les 94 questionnaires distribués, 79 familles ont fait réponse (84%), représentant 101 enfants inscrits aux activités. Nous vous rendons compte des réponses apportées :

## QUESTIONS AUX FAMILLES

### SATISFACTION

#### Au niveau de l'organisation

OUI : 70

NON : 5

**A la question : « seriez-vous volontaires pour participer aux activités ‘arts plastiques’ ? »**

OUI : 8    NON : 61

**A la question « comptez-vous réinscrire votre ou vos enfants à la rentrée prochaine ? »**

OUI : 51    NON : 8

#### Au niveau des activités

OUI : 76

NON : 1

## QUESTIONS AUX ENFANTS

### SATISFACTION

#### Au niveau de l'organisation

OUI : 90

NON : 1

#### Au niveau des activités

OUI : 89

NON : 3

## REMARQUES ET ANALYSE

Le retour des questionnaires est très satisfaisant, nous pouvons donc prendre en compte le ressenti général pour mettre en place notre organisation à la rentrée de septembre 2015.

### Sur la forme

Pas d'anonymat.

Certains parents ou enfants ont omis ou pas souhaité répondre à certaines questions.

Cette constatation est flagrante en ce qui concerne la réinscription à la rentrée prochaine (seulement 59 familles ont répondu). Cependant cette absence de réponse peut aussi être une omission, la question étant posée à la fin du questionnaire dans la partie réservée aux enfants.

### Sur le fond

Que cela soit, pour la famille ou pour les enfants, la satisfaction tant au niveau de l'organisation qu'au niveau des activités, semble incontestable.

8 personnes se disent disposées pour aider lors des séances d'arts plastiques.

En ce qui concerne la réinscription, la quasi-totalité des « non » est justifiée par le départ des enfants vers le collège.

## **ORGANISATION**

### Satisfaction des familles

Le regroupement des activités sur ½ journée semble majoritairement apprécié, surtout que les horaires ne sont pas modifiés.

Très bon encadrement des groupes.

### Satisfaction des enfants

La variété des activités, ainsi que l'utilisation du gymnase sont appréciées. Il en est de même au niveau des relations avec les animateurs.

### Insatisfaction des familles

Manque de communication sur les activités et les intervenants.

### Insatisfaction des enfants

Un enfant seulement déclare préférer des activités reportées sur la semaine.

## ACTIVITES

### Satisfaction des familles

Les activités sont variées, elles permettent aux enfants, du fait de la rotation, de découvrir de nouvelles activités différentes de celles de l'école.

### Satisfaction des enfants

Cette satisfaction tient à la découverte de nombreuses activités, variées, ainsi qu'à la bonne ambiance qui règne durant les TAP.

### Insatisfaction des familles

Souhait de proposer d'autres activités.

### Insatisfaction des enfants

Un enfant considère qu'il s'agit d'activités trop « puérides ».

Durant cette année de mise en place, nous avons cherché en priorité à apporter des améliorations en matière de sécurité :

- Remise d'un gilet fluo à chaque animateur se rendant à la salle des sports.
- Achat d'un téléphone portable détenu par l'agent coordinateur, afin de permettre aux animateurs de le joindre en cas de difficultés.
- Achat de trousse de secours remis aux animateurs.

Forts des enseignements que nous a apportés cette année de mise en place, ainsi que des remarques constructives portées dans les questionnaires, nous allons devoir réfléchir aux moyens à mettre en place pour faciliter la communication.

Pour la rentrée de septembre 2015, nous conservons l'organisation actuelle, et comme nous l'avions annoncé, cette dernière n'est pas figée, elle pourra évoluer afin de mieux répondre aux objectifs fixés par « la réforme des rythmes scolaires ».

## Le groupe de « suivi des activités »

### Commission Communication

Mme LUNEL informe les Conseillers que le Bulletin Municipal est prêt. Qu'il sera distribué avec le calendrier des fêtes et une « info ».

Elle informe aussi les Conseillers que depuis son ouverture mi-avril, le site internet de la mairie a reçu 3613 visites soit une moyenne de 52 visites/jour.

## Informations et questions diverses

- ✚ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Baccalauréat Professionnel Gestion Administrative, depuis 2013, nous avons en stage pour sa 4<sup>ème</sup> période Océane DELION.

La directrice des services, maître de stage, lui confie un travail quotidien, qu'elle accomplit, permettant ainsi à la collectivité de mettre à jour certains dossiers administratifs. Ses stages sont fractionnés par période de 4 semaines sur une durée de 3 années scolaires de ce fait ses stages ne sont pas rémunérés. Elle accomplit 30h00 semaine. Monsieur le Maire propose de la remercier par des chèques CADHOC pour un montant de 300.00 euros.

- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 22 juin dernier, Madame la Préfète nous a adressé un courrier concernant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ses services ont élaboré un vade-mecum à l'usage des Maires et des agents chargés de l'instruction des actes d'urbanisme.